À la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Hérouxville tenue le quatorzième (14e) jour de juillet 2026, à 19 h 30 à la salle municipale de Hérouxville, sont présents : Monsieur le Maire Michel Tremblay et les conseillers et conseillères suivants(es) : Monsieur Éric Bouchard, Madame Isabelle Clément, Madame Diane Jacob, M. Luc Gervais, Madame Helene Gilbert et Monsieur Yvan Bordeleau.

Monsieur Michel Tremblay, maire, agissant à titre de président de l'assemblée.

Tous formant quorum.

Assistent également à la séance: Madame Denise Cossette, directrice générale et greffière-trésorière et Madame Sabrina Charland, directrice générale adjointe et greffière adjointe

02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2026-07-126

Proposé par : Mme Helene Gilbert

Et il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

01 Mot de bienvenue

02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

03 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2026

04 Adoption des comptes à payer au 30 juin 2026

05 Adoption des états financiers au 30 juin 2026

06 Correspondance (résolutions)

07 Résultat des soumissions pour la vente de l'unité d'urgence

08 Résultat des soumissions – déneigement des chemins et rues

09 Résolution d'appui – projet «Le Royaume des petits aventuriers d'Eliasgoth»

10 Développement Jocelyn Trépanier

.1 Clause d'information à l'acquéreur gestion des eaux pluviales

.2 Entente sur les travaux municipaux

11 Demande de commandite : tournoi-bénéfice de mini putt organisé par l'Apha Mékinac

12 Adhésion «MRC amie des enfants»

13 Achat d'une imprimante

14 Offre pour photocopieur

15 Budget 2026 révisé OMH

16 Affaires diverses :

.1 Demande d'aide financière au PAVL – travaux route Paquin

.2 Bape générique sur la filière éolienne

17 Questions :

18 Levée de la séance

2026-07-127

Proposé par : Mme Helene Gilbert

Et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2026.

– Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

04 Adoption des comptes à payer au 30 juin 2026

2026-07-128

Proposé par : Mme Diane Jacob

Et il est résolu d'adopter les comptes à payer au journal des déboursés du 30 juin 2026 pour un montant de 544 494.31 $.

D'approuver les paiements faits par Accès D en juin pour un montant de 14 209.74 $. D'approuver les salaires nets versés en juin pour un montant de 23 469.21 $.

– Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

05 Adoption des états financiers au 30 juin 2026

2026-07-129

Proposé par : Mme Diane Jacob

Et il est résolu d'adopter les états financiers au 30 juin 2026. QUE ce conseil a pris connaissance des écritures au journal général du 30 juin 2026 !

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)–

.1 Ville de Saint-Tite : Projet de règlement n°570-2026 modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Saint-Tite numéro 342-2014 visant à identifier les îlots de chaleur sur le territoire de la Ville

.2 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : péréquation municipale versée au montant de 28 077 $

.3 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : compensation des terres publiques versée au montant de 108 $

.4 Ministre des Transports et de la Mobilité durable : Programme d'aide à la voirie locale 2025-2027, projets particuliers d'amélioration, montant accordé 20 000 $

Voici le résultat des soumissions :

Proposition sans nom : 1 100 $

M. Serge Richard : 2 000 $

07 Résultat des soumissions pour la vente de l'unité d'urgence

2026-07-130

Proposé par : M. Luc Gervais

Et il est résolu d'accepter de vendre à M. Serge Richard, le véhicule Ford Van 2006 selon sa soumission déposée.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)–

Deux soumissions ont été déposées :

BMK : 228 714.92 $

Maxime Gauthier : 459 900.00 $

Toutes les taxes sont incluses.

08 Résultat des soumissions – déneigement des chemins et rues

2026-07-131

Proposé par : M. Éric Bouchard

De confier le contrat de déneigement des chemins et rues pour l'année 2026-2027, à la compagnie BMK pour la somme de 228 714.92 $, taxes incluses, avec l'option de renouvellement pour l'année 2027-2028, conditionnellement à ce que les travaux exécutés soient à la satisfaction du conseil municipal.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)–

09 Résolution d'appui – projet « Le Royaume des petits aventuriers d'Eliasgoth »

2026-07-132

Appui de principe au projet « Le Royaume des Petits Aventuriers d'Eliasgoth »

ATTENDU QUE l'organisme Les Terres d'Eliasgoth événementiel a présenté le projet intitulé « Le Royaume des Petits Aventuriers d'Eliasgoth », visant l'aménagement d'un parc médiéval immersif, inclusif et éducatif destiné aux familles et aux jeunes enfants;

ATTENDU QUE le conseil municipal reconnaît les retombées potentielles de ce projet sur les plans touristique, économique, communautaire et social pour la Municipalité de Hérouxville et la MRC de Mékinac;

ATTENDU QUE la réalisation du projet demeure assujettie à l'obtention de toutes les autorisations requises, notamment celles de la Commission de protection du territoire agricole du Québec

(CPTAQ), ainsi qu'au respect de toutes les lois, règlements, politiques et normes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Helene Gilbert

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Hérouxville exprime son appui de principe au projet « Le Royaume des Petits Aventuriers d'Eliasgoth », reconnaissant les retombées positives qu'il pourrait générer pour la communauté.

- Adoptée à la majorité des conseillers(ères)–

.1 Clause d'information à l'acquéreur gestion des eaux pluviales

10 Développement Jocelyn Trépanier

2026-07-133

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des clauses d'information qui seront remises aux nouveaux acquéreurs de terrains dans le développement Jocelyn Trépanier;

ATTENDU QUE ces clauses concernent la gestion des eaux pluviales – phase 1;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Éric Bouchard

ET IL EST RÉSOLU :

QUE ce conseil accepte l'ensemble des clauses qui seront incluses dans le document « clause d'information à l'acquéreur ».

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)–

.2 Entente sur les travaux municipaux

2026-07-134

ATTENDU la demande de la compagnie Gestion Jocelyn Trépanier inc. pour exécuter des travaux municipaux afin de poursuivre son développement immobilier;

ATTENDU QUE le projet de morcellement fera l'objet d'un permis de lotissement en conformité avec la réglementation applicable;

ATTENDU QUE le conseil ne s'est pas prononcé en faveur de la cession des portions de rues faisant l'objet de la présente demande;

ATTENDU le projet de Règlement no 306-2023 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux est en vigueur;

ATTENDU QUE conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et au contenu de ce règlement, une fois qu'il sera en vigueur, une entente relative aux travaux municipaux doit être signée préalablement à l'exécution des travaux et à leur éventuelle prise en charge par la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Éric Bouchard

Et il est résolu :

D’autoriser Madame Denise Cossette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer l’entente à intervenir entre la Municipalité de Hérouxville et Gestion Jocelyn Trépanier inc. pour la réalisation de travaux municipaux sur les lots 6 711 331 et 6 711 332.

- Adoptée à l’unanimité des conseillers(ères)–

11 Demande de commandite : tournoi-bénéfice de mini putt organisé par l’Apha Mékinac

2026-07-135

Proposé par : M. Yvan Bordeleau

Et il est résolu de verser un montant de 100 $ à l’Apha Mékinac comme aide financière au projet d’achat d’une fourgonnette adaptée.

- Adoptée à l’unanimité des conseillers(ères)–

12 Adhésion « MRC amie des enfants »

2026-07-136

CONSIDÉRANT la volonté manifestée et les démarches entreprises par la MRC Mékinac pour devenir MRC amie des enfants (MAE) et sa volonté de renouveler son accréditation ;

CONSIDÉRANT la volonté manifestée par la municipalité de Hérouxville d'intégrer la démarche de la MRC Mékinac pour devenir MRC amie des enfants (MAE) et sa volonté de renouveler son accréditation ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Mme Diane Jacob

Et résolu :

D’AUTORISER ET D’APPROUVER le dépôt à Espace MUNI du dossier de candidature pour l’obtention de de la reconnaissance MRC amie des enfants (MAE) ;

DE CONFIRMER QUE Madame Sabrina Charland, directrice générale adjointe et Madame Helene Gilbert, conseillère municipale soient les porteuses du dossier MAE pour la municipalité de Hérouxville;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer les documents nécessaires à cette fin ;

- Adoptée à l’unanimité des conseillers(ères)–

13 Achat d'une imprimante

2026-07-137

Proposé par : M. Luc Gervais

Et il est résolu d'autoriser une dépense de 400 $ pour l'achat d'une imprimante.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)–

14 Offre pour photocopieur

2026-07-138

Proposé par : Mme Diane Jacob

Et il est résolu d'autoriser la location du photocopieur de marque Sharp modèle BP-71C65, auprès de la compagnie SBM, pour la somme de 350 $ par mois, taxes en sus. Madame Denise Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est autorisée à signer le contrat de location à intervenir entre la compagnie SBM et la Municipalité de Hérouxville. Ce contrat sera d'une durée de soixante (60) mois et remplace le précédent contrat pour le modèle Sharp BC-70C65.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)–

15 Budget 2026 révisé OMH

2026-07-139

CONSIDÉRANT le dépôt du budget de l'Office municipal d'habitation de Mékinac pour l'année 2026;

Il est proposé par : Mme Diane Jacob

Et il est résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Hérouxville accepte le budget révisé 2026 dont le déficit d'exploitation passe de 1 837 843 $ à 2 207 654, comme approuvé par la Société d'habitation du Québec. La part pour Hérouxville passe de 927 $ à 1 100 $.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)–

.1 Demande d'aide financière au PAVL – travaux route Paquin – volet redressement-sécurisation

16 Affaires diverses :

2026-07-140

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE la Municipalité de Hérouxville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la Municipalité, M Samuel Veilleux,représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par : M. Yvan Bordeleau

Il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Hérouxville autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Mme Denise Cossette, directrice générale et greffière-trésorière est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)–

.2 Bape générique sur la filière éolienne

2026-07-141

CONSIDÉRANT QUE depuis 1996, 30 audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) ont eu lieu au Québec au sujet de nombreux projets éoliens, mais qu'aucune analyse d'ensemble n'a été faite à ce jour;

CONSIDÉRANT QU'UN BAPE générique serait le meilleur outil pour ouvrir le débat public national et faire une analyse d'ensemble de la filière éolienne;

CONSIDÉRANT les recommandations du BAPE dans certains de ses rapports de 2024-2025 sur des projets éoliens spécifiques, soit:

QUE « Le moment est peut-être venu, 25 ans après la mise en service du premier parc éolien, d'ouvrir le débat public national sur la place de la filière éolienne dans le portefeuille énergétique du Québec et son mode de développement, incluant la prise en

compte des enjeux environnementaux, sociaux et économiques. » (Rapport 375 sur le Projet éolien Des Neiges – Secteur sud dans la MRC de La Côte-de-Beaupré)

QUE « La commission considère que l'évaluation des projets de parc éolien à la pièce ne favorise pas une prise en compte adéquate de leurs effets cumulatifs potentiels. Dans le contexte de la transition énergétique en cours, où une intensification du développement de la filière éolienne est planifiée, la commission d'enquête encourage le gouvernement du Québec à se doter d'une vision plus globale et concertée de cette démarche. » (Rapport 385 sur Projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix à Baie-Saint-Paul et à Saint-Urbain)

QUE « La commission d'enquête juge nécessaire que soit tenu un débat élargi par la voie d'évaluations ou de consultations permettant de planifier le développement du secteur éolien. Par exemple, le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pourrait mandater le BAPE pour former une commission d'enquête sur la filière éolienne ». (Rapport 386 sur le Projet de construction du parc éolien de la Haute-Chaudière dans la MRC du Granit)

QUE « L'absence de vue d'ensemble du développement éolien au Bas-Saint-Laurent, particulièrement dans un contexte de multiplication des projets, empêche une évaluation adéquate de leurs effets cumulatifs, notamment en ce qui concerne la capacité de support des écosystèmes. Pour pallier cette situation, le gouvernement du Québec devrait procéder à une telle évaluation à l'échelle du Bas-Saint-Laurent afin d'assurer la gestion durable et responsable de ce territoire. » (Rapport 388 sur le projet de parc éolien de la Madawaska à Dégelis et Saint-Jean-de-la-Lande)

CONSIDÉRANT QUE dans les nouvelles Orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) on énonce aussi qu'« Afin de concrétiser ces objectifs, il est nécessaire de dégager une vue d'ensemble rendue nécessaire par l'envergure des projets éoliens, leur nombre éventuel dans un territoire donné et le fait que leur localisation et leur impact peuvent transcender les limites municipales. »

CONSIDÉRANT QUE de plus en plus de municipalités au Québec sont visées par des projets éoliens et n'ont pas les moyens d'évaluer les effets cumulatifs que ces projets pourraient avoir sur leur région et sur la province en entier.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Mme Isabelle Clément

ET POUR CES MOTIFS,

La municipalité de Hérouxville demande à la Fédération Québécoise des municipalités de porter cette demande à la ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Madame Pascale Déry, de se prévaloir du pouvoir qui lui est confié en vertu de l'article 6.3 de la LQE et de donner le mandat d'un BAPE générique sur la filière éolienne au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)–

.1 Contrat pour le déneigement

.2 Assainissement des eaux – calcul par la Ville de Shawinigan

18 Levée de la séance

2026-07-142

Proposé par : Mme Helene Gilbert

QUE la séance soit levée à 19 h 46.

- Adoptée à l’unanimité des conseillers(ères) –